

ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

| | | |
|---|--|--|
| Nombre de membres au Conseil d'Administration : 22 titulaires | Membres en fonction : 22 titulaires | Membres présents : 12 Absents excusés : 4 Pouvoirs : 6 |
|---|--|--|

Date de convocation : 18 octobre 2013

Vote (s) pour : 18

Vote (s) contre :

Abstentions (s) :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 29 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président.

Point n° 2 : Budget supplémentaire 2013

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 19 décembre 2012 portant adoption du budget primitif 2013,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 juin 2013 approuvant le compte administratif 2012,

ADOpte ET VOTE le budget supplémentaire joint en annexe.



Pour extrait conforme
Metz, le 31 octobre 2013
La Directrice

Nathalie FILSER



ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

| | | |
|--|--|--|
| Nombre de membres au Conseil d'Administration : 22 titulaires | Membres en fonction : 22 titulaires | Membres présents : 13 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 6 |
|--|--|--|

Date de convocation : 18 octobre 2013

Vote (s) pour : 19

Vote (s) contre :

Abstentions (s) :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 29 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président.

Point n° 3 : Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

La maîtrise du budget, l'évolution de la masse salariale

Le budget total de l'EPCC est proche de 3,2 M€ et le financement des membres fondateurs assure 86% de ce budget.

Les versements des subventions s'effectuent mensuellement par Epinal et trimestriellement par Metz Métropole. Ce fonctionnement mis en œuvre au début de l'année 2013 est maintenant entériné et permet d'assurer à l'EPCC la trésorerie nécessaire au paiement de ses charges.

Après trois années d'existence et de suivis administratifs et financiers à travers une comptabilité analytique double dans ce premier temps, la direction et l'administration de l'EPCC ont fait un bilan de la situation et peuvent évaluer les perspectives financières sur l'année 2014 en fonctionnement « de croisière ».

L'objectif reste la maîtrise du budget et l'identification de leviers d'action, tout en travaillant à l'harmonisation du fonctionnement administratif et financier au sein d'un EPCC autonome.

I – La maîtrise des dépenses

En terme de ressources humaines, l'année 2014 sera marquée par un fonctionnement au complet quant aux équipes pédagogiques, administratives et techniques de l'ESAL.

L'objectif principal en matière de ressources humaines est l'harmonisation administrative et financière.

Sur le site de Metz trois recrutements au sein de l'administration ont été réalisés, il s'agit de remplacements : le poste de responsable administrative de l'EPCC en janvier 2013 après une vacance du poste de 6 mois ; le poste d'assistante comptable à temps non complet en novembre après une vacance de poste de 4 mois ; le poste de responsable du service des études site de Metz en octobre, après une vacance de poste de 2 mois.

L'équipe administrative est restreinte par rapport à celles d'écoles d'échelle équivalente. La polyvalence de ses membres est requise, et les absences engendrent un surcroît de travail

non négligeable, voire une fragilité de fonctionnement quand les postes sont vacants longtemps. Les directeurs réitèrent ici une requête formulée avant la création de l'EPCC et dont le besoin s'affirme avec la gestion des deux sites : la création d'un poste administratif de coordination des études.

Les contrats de mise à disposition des 4 agents du site d'Epinal seront revus à la fin de l'année 2013 et les modalités de paiement à travers une convention sont intégrées.

Un des objectifs prioritaires de l'EPCC est la mise en œuvre des **évaluations des agents** après l'actualisation de fiches de poste. Ce chantier a été à peine entamé et il mérite une attention particulière. A la faveur des recrutements, plusieurs fiches de poste ont été travaillées : il convient de terminer ce travail.

Par ailleurs, les entretiens d'évaluation dont la grille est issue des collectivités méritent d'être revus : à cette occasion, il sera utile de revoir les critères d'évaluation et de les mettre à plat en fonction des objectifs déterminés avec l'agent.

En outre, ces entretiens d'évaluation devraient permettre d'identifier les besoins de formation, étape préalable à l'élaboration d'un plan de formation.

Avec l'ensemble des agents ayant muté au sein de l'EPCC, **le dialogue social** reste primordial car leur vigilance quant aux évolutions sociales et salariales des collectivités d'origine reste encore d'actualité.

C'est dans ce contexte de dialogue et d'ouverture avec les agents et les collectivités territoriales que s'opèrent les choix de l'EPCC en matière de ressources humaines quand ils ont un impact direct important sur le budget global.

L'ESAL, comme l'ensemble des écoles supérieures d'art, attache une attention particulière à l'augmentation annuelle de **la masse salariale** qui représente plus de 80% de ses dépenses.

Le GVT devrait être sensible pour l'année à venir compte tenu des avancements de grade et d'échelon lancés en 2013 (11) et ceux prévus pour 2014 (14). D'autant plus que le personnel de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine est composé à plus de 80 % d'agents de catégorie A et B. Il est ainsi estimé à 25 000 € pour le site d'Epinal et 50 000 € pour le site de Metz.

La titularisation de six agents de l'ESAL a retenu l'attention de tous au-delà des personnes concernées : l'accompagnement administratif du dossier et l'issue positive de cette démarche ont été salués unanimement. La mise en œuvre de ce dispositif est permise grâce à un effort financier des collectivités car elle se traduira par une augmentation des salaires estimée à 18 000 € pour 2014.

Le dossier actuel de participation de l'employeur à la protection sociale nécessitera une information auprès de l'ensemble des agents et une argumentation quant aux choix de l'EPCC liés à sa situation autonome. Ce dossier contribue pleinement à l'harmonisation des traitements des agents des deux sites.

Aux effets de la politique managériale de l'EPCC s'ajoutent des facteurs exogènes d'augmentation des dépenses comme la hausse de la TVA (de 19,6 à 20 % au 1^{er} janvier 2014), des taux de cotisations retraites (de 28,85 à 30,25 % pour la part patronale de la contribution CNRACL), du coût de l'énergie, entre autres exemples.

II - Les recettes et les leviers d'action

Côté recettes, le gel de 6% de la subvention de l'Etat en 2013 (16 670 euros) devrait se transformer en baisse et les prévisions de l'année à venir semblent suivre le même scénario.

L'ouverture du Conseil d'Administration de l'ESAL à de nouveaux membres peut être aussi l'occasion de consolider, ou non, l'apport financier du Conseil Général de la Moselle de 50 000 euros à travers une convention annuelle, et d'engendrer une contribution du Conseil Général des Vosges. L'ESAL est active dans ces démarches et prépare les actions du président dans le sens d'une intégration et d'une contribution financière.

Par ailleurs, dans le cadre du rapprochement entre le Cefedem de Lorraine et l'EPCC ESAL, la direction et l'administration présenteront les perspectives budgétaires de l'EPCC élargi lors d'un tour de table politique incluant la Région fin 2013.

Depuis 2013, l'ESAL perçoit le **FCTVA** qui s'élève à 12 600 euros (3 600 Epinal – 9 000 Metz). Il est évalué à 14 400 € pour 2014, et les perspectives pour les prochaines années conduisent à quasi stabilité de cette recette.

Les ressources propres de l'ESAL sont constituées par : les droits d'inscription, les tarifs des cours du soir, les droits d'inscription au concours, la taxe d'apprentissage, les tarifs de location d'espaces.

Les droits d'inscription à l'ESAL se situent dans une fourchette nationale. De plus, les bourses étant de plus en plus strictement règlementées, une hausse des droits serait dommageable à nos étudiants dont 40 % sont boursiers.

Par contre, **les cours post - scolaires semblent recéler des potentialités** et font l'objet dès 2013 d'une attention particulière et d'un chantier qui conduira à des aménagements en vue de dégager, à terme, des recettes pour les deux sites.

Un premier temps a été engagé à la reprise des cours en octobre 2013 : une étude de rationalisation des coûts en fonction de l'offre actuelle et la création d'un questionnaire visant à une évaluation des cours proposés et à une identification des besoins éventuels ou des souhaits des inscrits à ces cours.

Un deuxième temps d'analyse de ces informations permettra d'établir une perspective financière, des objectifs de résultats et une offre de cours compatible avec la demande du public péri-scolaire.

La volonté de développement des ressources propres se double d'une volonté d'associer à l'enseignement péri-scolaire les étudiants diplômés de l'ESAL, contribuant ainsi à une part de l'insertion professionnelle des artistes et auteurs.

En outre, la réflexion amorcée avec les professeurs en charge de ces cours se révèle stimulante tant sur la perspective financière que sur la volonté d'ouverture des compétences de l'ESAL à un public large et diversifié, constitué par les citoyens de nos collectivités.

Il conviendra de définir et d'ajuster nos objectifs de rentabilité à l'aune des ressources humaines de nos sites. Sur la scène nationale, les écoles qui dégagent une marge de manœuvre financière confortable grâce aux cours péri-scolaires gèrent jusqu'à 500 inscrits avec plusieurs agents à temps complet.

Sur ce dossier qui concerne Epinal et Metz, la contribution d'une coordination des études, citée plus haut, serait bienvenue.

La rentrée prochaine sera anticipée par une communication à l'attention d'un vaste public dès les journées Portes ouvertes 2014.

Les droits d'inscription au concours sont actuellement de 30 euros, leur augmentation a permis de dégager 4 500 € de recettes supplémentaires. Néanmoins la marge d'augmentation dans les années est limitée.

En ce qui concerne **la taxe d'apprentissage**, tout d'abord des démarches ont été engagées pour améliorer la visibilité de l'école d'Epinal sur le site de la préfecture de Région recensant les établissements éligibles. Le site de Metz voit son champ d'action réduit par la loi Alsace – Moselle.

Cette taxe étant assise sur les rémunérations versées par les entreprises, elle est directement impactée par le contexte économique.

Par ailleurs, la réglementation prévoit une diminution de la part de cette taxe destinée à l'enseignement supérieur (48% en 2011 à 41% en 2015).

La politique des stages de l'ESAL, qui s'étend à la rentrée 2013 – 2014 à tous les diplômés (les deux DNAP du site de Metz sont dorénavant concernés), devra permettre une communication de plus grande ampleur sur les missions d'enseignement supérieur.

Malgré la politique tarifaire mise en place à l'ESAL, force est de constater que **les locations d'espaces ne sont pas des sources d'apport financier**, et que cette voie s'est complètement tarie en 2013. Ceci s'explique par le manque d'adéquation entre l'offre et la demande : les espaces de l'école proposés à la location ne sont pas adaptés à un usage par des tiers (confort, point d'eau, toilettes), difficilement isolés du reste des équipements pédagogiques, et la gestion de ces espaces en dehors des heures de cours nécessite une main d'œuvre dont nous ne disposons pas ou qu'il faudrait rémunérer au risque de grever la rentabilité de la location. En outre, la location par des tiers est soumise au calendrier pédagogique et culturel de l'ESAL mis en place très en amont et très contraignant pour la disponibilité. Enfin, le prestige des lieux est limité à l'attractivité de l'ambiance artistique d'un lieu de création fréquenté par des étudiants.

Dans ce domaine, l'objectif est de reconsidérer l'offre de location (intégration des studios de prise de vue par exemple) et de créer une communication ad hoc.

Le projet de développement du mécénat amorcé lors de l'événement initié par Metz Métropole en décembre 2012 s'est poursuivi au cours de plusieurs rendez-vous toujours initiés par la collectivité et autour d'un nouvel agent recruté dans ce but. Le projet est au ralenti depuis la dernière réunion en mars 2013.

De son côté, l'ESAL a piloté plusieurs événements qui ont permis la mise en relation de l'EPCC et des entreprises. Les rapports d'activité rendent compte de ces événements qui aboutissent à **des collaborations de l'ordre du partenariat**.

En effet, à travers des expositions, publications, manifestations publiques, l'ESAL a conclu des partenariats visant à la prise en charge en tout ou partie des frais ou à la visibilité des travaux d'étudiants. Le développement des partenariats semble plus accessible et plus facile à mettre en œuvre pour l'EPCC que le mécénat. Les directions de site cultivent un réseau porteur de projets compatibles avec les missions d'enseignement au cœur de l'établissement. Dans ce cas, il conviendra de valoriser les partenariats financiers, de compétences, en nature et de les fidéliser.

L'objectif est le développement de partenariats pour une prise en charge maximale des activités culturelles de l'ESAL, la difficulté à surmonter est l'échéance à court terme de ces mêmes activités qui laissent un délai très court d'anticipation, d'évaluation des coûts, et de prospection.

Les éditions représentent un potentiel de visibilité et de ressources non négligeable pour les deux sites et parfaitement compatible avec la pédagogie et la recherche. Un terrain de réflexion mutualisée s'est ouvert à la rentrée 2013 pour engager l'ESAL dans une voie d'expansion de ce domaine privilégié de sa mission. La présence affirmée, et soutenue par la Région Lorraine, de l'ESAL aux salons est un atout dans cette entreprise.

L'ESAL peut, à toutes les étapes d'une édition (écriture, illustration, design graphique, typographie, impression, diffusion...) mobiliser ses ressources et fédérer des partenariats.

C'est un axe prioritaire de développement inscrit au programme du Conseil d'Orientation pédagogique, et, d'un point de vue financier, un recensement des droits d'auteur et des ventes d'ouvrages est en cours.

L'objectif visera à une valorisation des publications de l'ESAL et un adossement à un ou plusieurs partenariats pour leur diffusion.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des orientations budgétaires pour 2014.

***Pour extrait conforme
Metz, le 31 octobre 2013
La Directrice***



Nathalie FILSER





ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

| | | |
|--|--|--|
| Nombre de membres au Conseil d'Administration : 22 titulaires | Membres en fonction : 22 titulaires | Membres présents : 13 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 6 |
|--|--|--|

Date de convocation : 18 octobre 2013

Vote (s) pour : 19

Vote (s) contre :

Abstentions (s) :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 29 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président.

Point n° 4 : Convention entre le Conseil Général de la Moselle et l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général de la Moselle soutient l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine par le versement d'une participation d'un montant de 50 000 €.

Cette contribution a pour objet de soutenir les actions de l'école s'inscrivant dans les objectifs de la politique du département :

- la recherche de nouveaux publics,
- l'élargissement des pratiques culturelles dans un souci de cohésion sociale,
- la réelle irrigation culturelle du territoire mosellan et le développement de l'intercommunalité,
- la contribution active au rayonnement et à l'attractivité de la Moselle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Primitif 2013,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général de la Moselle du 16 septembre 2013 autorisant son Président à signer la convention entre le Conseil Général et l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine,

CONSIDERANT le rayonnement de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine dans le Département de la Moselle,

CONSIDERANT la démarche et le projet pédagogique de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine qui lui permet :

- de participer à la construction d'un espace culturel sur la grande région,
- de contractualiser des collaborations et des partenariats avec d'autres acteurs du Département,
- de soutenir le projet professionnel de ses étudiants auprès du Conseil Général de la Moselle qui favorise leur insertion ou procède à des acquisitions d'œuvres,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention se rapportant à la présente,



**Pour extrait conforme
Metz, le 31 octobre 2013
La Directrice**

Nathalie FILSER



ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE
Établissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

| | | |
|---|--|--|
| Nombre de membres au Conseil d'Administration : 22 titulaires | Membres en fonction : 22 titulaires | Membres présents : 13 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 6 |
|---|--|--|

Date de convocation : 18 octobre 2013

Vote (s) pour : 19

Vote (s) contre :

Abstentions (s) :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 29 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président.

Point n° 5 : Indemnité de conseil au Trésorier Principal de Metz Municipale, comptable de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Le trésorier de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine fournit à l'établissement des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable. L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 prévoit une indemnité de conseil pour ces prestations.

Le Conseil d'Administration s'est donc prononcé, par délibération en date du 29 septembre 2011, sur l'attribution de cette indemnité de conseil au taux maximum à Monsieur le Trésorier Principal de Metz Municipale, Alain Gérard.

Monsieur Gérard a depuis fait valoir ses droits à la retraite et a été remplacé par Monsieur Rémy Stoltz à compter du 1^{er} mai 2013.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui dispose « qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable », il est proposé au Conseil de décider le versement en faveur de Monsieur Stoltz de ladite indemnité au taux maximum, sachant que l'indemnité due au titre de 2013 sera partagée au prorata temporis entre les deux trésoriers en fonction sur cet exercice.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les modalités d'attribution et de calcul de l'indemnité de conseil aux comptables des collectivités locales et de leurs établissements publics,

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-DCTAJ/1-049 en date du 18 novembre 2010 portant création de l'EPCC « Ecole Supérieure d'Art de Lorraine » et désignant le comptable du trésor en charge de sa gestion,

VU le courrier de Monsieur le Trésorier Principal de Metz Municipal en date du 14 juin 2013,

DECIDE d'allouer à Monsieur Rémy STOLTZ à compter du 1^{er} mai 2013 et pour la durée de la présente mandature, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, au taux de 100 %, étant précisé que l'indemnité due au titre de 2013 sera calculée au prorata temporis

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.



**Pour extrait conforme
Metz, le 31 octobre 2013
La Directrice**

Nathalie FILSER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Nathalie Filser', written over the printed name.



EGOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE

Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ

T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

| | | |
|--|--|--|
| Nombre de membres au Conseil d'Administration : 22 titulaires | Membres en fonction : 22 titulaires | Membres présents : 13 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 6 |
|--|--|--|

Date de convocation : 18 octobre 2013

Vote (s) pour : 19

Vote (s) contre :

Abstentions (s) :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 29 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président.

Point n° 6 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de l'EPCC « Ecole Supérieure d'Art de Lorraine » sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Il appartient donc au Conseil d'Administration de modifier le tableau des effectifs au fur et à mesure des évolutions en la matière.

Un professeur du site d'Epinal, occupant un poste à 87,5 % (14/16^e), n'a pas souhaité renouveler son contrat pour la rentrée 2013. Afin de conforter les enseignements en prépresse et en vidéo tout en pérennisant une enseignante employée régulièrement en tant que vacataire,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis,

DECIDE de supprimer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (87,50 %),

DECIDE de créer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (25 %),



ECOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

| | | |
|--|--|--|
| Nombre de membres au Conseil d'Administration : 22 titulaires | Membres en fonction : 22 titulaires | Membres présents : 13 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 6 |
|--|--|--|

Date de convocation : 18 octobre 2013

Vote (s) pour : 19

Vote (s) contre :

Abstentions (s) :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 29 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président.

Point n° 7 : Participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Définition : la protection sociale complémentaire est une couverture à titre facultatif et en complément du régime de base de la sécurité sociale, des risques sociaux liés à la personne.

Cette protection peut concerner le risque **santé** : compléter la prise en charge du régime obligatoire d'assurance maladie-maternité, ainsi que le risque **prévoyance** : risque incapacité de travail, invalidité, maintien de salaire, rente invalidité, perte de traitement, capital-décès.

Le décret n°2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire, permet aux employeurs publics d'aider les agents dans un cadre réglementaire clarifié. La mise en œuvre de ces dispositions devait intervenir avant le 1^{er} janvier 2013.

Des dispositifs existaient déjà auparavant à la ville d'Epinal ainsi qu'à la communauté d'agglomération de Metz Métropole dont les agents ont continué à bénéficier à l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine.

Il est nécessaire aujourd'hui :

- d'harmoniser les pratiques pour l'ensemble du personnel de l'Ecole Supérieure d'Art de Lorraine,
- de se mettre en conformité avec le décret suscit.

Le dispositif prévoit que les employeurs peuvent participer à la protection complémentaire de leurs agents au titre des risques santé et prévoyance. Deux modalités sont possibles :

- La labellisation : l'aide est donnée aux agents pouvant justifier avoir souscrit un contrat labellisé,
- La convention de participation : un contrat est conclu par l'EPCC après mise en concurrence puis proposé aux agents.

Une seule modalité peut être retenue pour un même risque, mais il est possible de retenir l'une des modalités pour la santé et l'autre pour la prévoyance.

Un état des lieux a montré des disparités en fonction des sites portant sur le risque au titre duquel une participation est versée et sur le montant de la participation.

Après discussions avec les membres fondateurs de l'EPCC et avec les représentants du personnel élus au Comité Technique Paritaire, il est proposé de mettre en place le dispositif suivant :

Au titre de la santé

Par le dispositif de la labellisation, les agents seront libres du choix de leur mutuelle. La participation de l'EPCC sera modulée en fonction du montant de la cotisation versée par l'agent :

| montant mensuel de cotisation | montant mensuel de la participation employeur |
|---|--|
| Cotisation inférieure ou égale à 50 € | 5 |
| Cotisation supérieure à 50 € et inférieure ou égale à 90 € | 10 |
| Cotisation supérieure à 90 € et inférieure ou égale à 130 € | 15 |
| Cotisation supérieure à 130 € | 25 |

Les agents titulaires et stagiaires, et les agents non titulaires de droit public sur emploi permanent sont éligibles au dispositif.

La participation sera versée à l'agent, mensuellement, sur présentation chaque année avant le 31 décembre de l'année n pour un versement en n+1 par l'agent d'un justificatif d'adhésion en cours de validité à une mutuelle labellisée. Les agents s'engagent à communiquer à l'administration tout changement de contrat ou de structure familiale.

Au titre de la prévoyance

Il est proposé de retenir le principe de la convention de participation. Néanmoins, afin d'harmoniser les dates d'échéances des contrats en cours, il est proposé d'envisager la mise en œuvre de la participation au titre de la prévoyance pour le 1^{er} janvier 2015.

Cette proposition serait mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014 et un premier bilan serait établi courant du 2nd semestre. Il permettra de mesurer l'augmentation du nombre de bénéficiaires et l'impact budgétaire de ce dispositif avant de poursuivre ce processus solidaire avec la mise en place de la prévoyance au 1^{er} janvier 2015.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire,

VU l'avis du CTP du 29 octobre 2013,

DECIDE de verser aux agents ayant justifié leur adhésion à une offre de mutuelle labellisée en complémentaire santé une participation financière d'un montant unitaire modulé en fonction de tranches de cotisation, conformément au tableau suivant :

| montant mensuel de cotisation | montant mensuel de la participation employeur |
|---|---|
| Cotisation inférieure ou égale à 50 € | 5 |
| Cotisation supérieure à 50 € et inférieure ou égale à 90 € | 10 |
| Cotisation supérieure à 90 € et inférieure ou égale à 130 € | 15 |
| Cotisation supérieure à 130 € | 25 |

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes.



**Pour extrait conforme
Metz, le 31 octobre 2013
La Directrice**

Nathalie FILSER

DECIDE de créer un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (50 %).



**Pour extrait conforme
Metz, le 31 octobre 2013
La Directrice**

Nathalie FILSER



ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE LORRAINE
Etablissement Public de Coopération Culturelle

Siège : 1, rue de la Citadelle 57000 METZ
T. 03 87 39 61 30 F. 03 87 75 06 16

| | | |
|---|--|--|
| Nombre de membres au Conseil d'Administration : 22 titulaires | Membres en fonction : 22 titulaires | Membres présents : 13 Absents excusés : 3 Pouvoirs : 6 |
|---|--|--|

Date de convocation : 18 octobre 2013

Vote (s) pour : 19
Vote (s) contre :
Abstentions (s) :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du mardi 29 octobre 2013,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président.

**Point n° 8 : Projet d'orientations artistiques, culturelles et pédagogiques présenté
dans le cadre du renouvellement du contrat de direction de l'EPCC**

Rapporteur : Monsieur Jean-Luc BOHL

Les conditions du renouvellement des directeurs, sont fixées par l'article L. 1431-5 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le mandat du directeur est renouvelable par périodes de trois ans.

Ce texte précise qu'en cas de renouvellement, le directeur en place doit présenter un nouveau projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques ou scientifiques devant le conseil d'administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le document annexé,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques ou scientifiques présenté par Nathalie Filser,

DECIDE de renouveler pour une durée de 3 ans le contrat de Nathalie Filser en tant que directrice de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art de Lorraine.

**Pour extrait conforme
Metz, le 31 octobre 2013
La Directrice**

Nathalie FILSER



Projet d'orientations artistiques, culturelles et pédagogiques de l'ESAL
Nathalie Filser, octobre 2013

Préambule

Mot d'intentions de la directrice de l'EPCC

Note introductive

- L'EPCC ESAL créé en 2011, présentation
- Les missions de la direction de l'EPCC ESAL, le fonctionnement et les instances de gouvernance à l'œuvre

Projet d'orientations artistiques, culturelles et pédagogiques

A - Le contexte national des écoles supérieures d'art, et des EPCC en particulier, la tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication, le dernier arrêté portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques

B – les enjeux généraux et les contraintes communes aux écoles supérieures d'art

C – les orientations de l'ESAL, les objectifs, les contraintes et les atouts spécifiques

1. L'harmonisation pédagogique de l'ESAL en vue de l'évaluation de l'EPCC
2. La recherche
3. L'ESAL, l'université et l'enseignement supérieur
4. Les partenariats d'une école en lien avec son territoire
5. L'ouverture à l'international
6. Les étudiants, la vie étudiante et l'insertion professionnelle
7. L'ESAL acteur culturel in et hors ses murs

Préambule

Le présent projet d'orientations artistiques, culturelles et pédagogiques accompagne mon désir de renouveler mes missions de directrice de l'EPCC ESAL.

Ma motivation à diriger l'établissement est profonde et je suis me suis engagée dans plusieurs chantiers et études que j'aspire à poursuivre.

Les trois années d'existence de l'EPCC, de sa création à la mise en œuvre de son fonctionnement, en passant par l'application des récentes réformes de l'enseignement, ont été denses.

La création du Conseil d'Orientation Pédagogique Metz – Epinal et son fonctionnement ont été un défi relevé avec le directeur du site d'Epinal : la dynamique en essor de cette nouvelle structure est un gage d'épanouissement de l'école. Elle témoigne des valeurs communes des sites autour de la pédagogie, de l'accompagnement des étudiants et de l'ouverture culturelle.

La présidence du Conseil est stimulante, elle nécessite de piloter la conjugaison de l'application des arrêtés ministériels avec les spécificités de l'ESAL.

Par ailleurs, à chaque séminaire de fin d'année, je mesure la cohésion croissante des équipes spinaliennes et messines, cohésion précieuse que je cultive pour mener à bien collectivement le projet d'établissement élaboré en Conseil.

Dès mon arrivée, j'ai mis en œuvre la réforme de l'enseignement du 2nd cycle menant de front la refonte des épreuves du DNSEP ainsi que l'avènement du mémoire au sein d'un établissement aux nouveaux statuts.

Actuellement, je suis et partage avec le directeur du site d'Epinal les avancées et l'amorce de la réforme du 1^{er} cycle qui sera en application en 2016.

Je suis active dans le cadre des groupes de réflexions initiés par le Ministère de la culture et de la communication et des commissions et ateliers de l'Association nationale des écoles d'art. Au sein de l'EPCC, les directeurs de site partagent en bonne intelligence les actualités concernant l'enseignement supérieur artistique et la recherche.

Les équipes que j'ai renouvelées presque entièrement sur le site de Metz dans l'option communication ont donné une impulsion nouvelle et un développement à l'enseignement des « Systèmes graphiques et narratifs ». Elles ont engendré une ouverture, une complémentarité et créent des opportunités de collaborations supplémentaires avec les équipes spinaliennes.

En 2013, j'ai recruté plusieurs personnes aux postes clefs de l'administration pour remplacer les départs : une équipe impliquée et curieuse donne une impulsion nouvelle à la réalisation des projets de l'ESAL. Avec ces collaborateurs administratifs au regard neuf, j'aspire à poursuivre mon travail, à mener à bien les objectifs.

En contribuant au projet de l'école, c'est à l'avenir de futurs artistes et auteurs que je contribue. Comment ne pas être attachée au parcours d'un étudiant de la première à la cinquième année ? Comment ne pas être intéressée par l'insertion professionnelle, une étude qui vient à peine d'être lancée ? Cela motive mon désir d'aller au-delà de mon mandat de trois ans.

Enfin, la question du contexte est primordiale pour notre école supérieure d'art territoriale : la Lorraine, la Grande Région et les pays frontaliers offrent des ressources artistiques et culturelles de rayonnement international, de grande qualité et innovantes. Cette situation privilégiée ainsi que la dynamique locale et une volonté de développement des équipements et projets sont des atouts indéniables pour l'attractivité et le fonctionnement de l'ESAL.

Conformément à la procédure recommandée par le Ministère de la culture et de la communication pour le renouvellement du mandat de direction de l'EPCC, j'anticipe de plusieurs mois l'échéance de mon contrat afin de préparer la continuité du projet de l'ESAL.

Cette première étape de mon parcours professionnel au sein d'une école supérieure d'art est riche et épanouissante : je souhaite poursuivre mes missions de direction générale pour les accomplir davantage.

Note introductive

- L'EPCC ESAL créé en 2011, présentation

L'Ecole supérieure d'art de Lorraine, établissement public de coopération culturelle, est née du regroupement de l'Ecole de l'Image d'Epinal et de l'Ecole supérieure d'art de Metz Métropole en janvier 2011. Epinal et Metz ont conservé les lieux d'enseignement dirigés chacun par un directeur de site, le siège de l'EPCC est à Metz, regroupant la direction générale et l'administration.

Etablissement supérieur d'enseignement d'artistique, l'école territoriale est placée sous la tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication. A ce titre, elle délivre des diplômes nationaux et l'enseignement est organisé conformément aux arrêtés ministériels. Par ailleurs, l'ESAL inscrit sa pédagogie dans les enjeux internationaux, nationaux et locaux de la mise en œuvre de la réforme européenne des diplômes.

Tandis que le site spinalien délivre un diplôme national d'art et technique mention Image et narration, DNAT, en 3 ans, le site messin est structuré autour de deux options, Art, mention Dispositifs multiples, et Communication, mention Systèmes graphiques et narratifs, et délivre un diplôme national d'art plastique, DNAP, en 3 ans pour chaque option et un diplôme national supérieur d'expression plastique, DNSEP, en 5 ans, habilité au grade de Master 2.

L'ESAL est financée par les communautés d'agglomération de Metz Métropole et Epinal, ses membres fondateurs, et bénéficie des subventions de l'Etat, la DRAC Lorraine, et du Conseil général de la Moselle. Elle emploie 60 agents permanents et dispose d'un budget d'environ 3,2 ME.

Outre ses missions d'enseignement supérieur (250 étudiants, dont 160 à Metz et 90 à Epinal), l'ESAL s'ouvre à des publics divers grâce aux cours post-scolaires (60 inscrits) et assure, en partenariat ou seule, un rôle d'acteur culturel au sein du territoire à travers l'organisation d'expositions, de colloques ou de manifestations artistiques.

- Les missions de la direction de l'EPCC ESAL, le fonctionnement et les instances de gouvernance à l'œuvre

En veillant à ce que la vie de l'établissement soit dédiée à l'art, son enseignement supérieur et la recherche, ses manifestations, ses enjeux, la direction générale, artistique, pédagogique et administrative conduit les développements en s'appuyant sur les instances de gouvernance prévues à cet effet.

Elle est, en concertation avec les différents conseils, force de propositions, elle dirige et coordonne l'ensemble des activités.

Sous l'autorité du Conseil d'Administration et de son président, la direction générale veille au bon fonctionnement de l'ESAL et définit un projet de développement pédagogique et culturel.

Ayant autorité sur l'ensemble du personnel, la direction générale propose les recrutements et veille au développement des compétences nécessaires à la réussite du projet dans le cadre de ses fonctions managériales.

Ordonnateur des recettes et des dépenses, la direction élabore, propose et supervise l'exécution du budget et garantit son équilibre. La direction rend compte de l'avancée des travaux au CA.

Dans ces missions, la direction est assistée d'une responsable de l'administration générale.

Le Conseil d'administration se réunit depuis 2011 trois fois par an, alternativement à Metz et à Epinal.

Des rendez-vous préparatoires rassemblent le président, la direction et l'administration générale.

Le dossier d'intégration du CEFEDM de Lorraine à l'EPCC devrait conduire à une nouvelle composition du CA, une délibération de juin 2013 a validé la proposition d'intégration de la Région, du CG57 et du CG88. Le président a chargé la direction de l'EPCC d'organiser un tour de table qui aura lieu courant novembre.

Des comités de suivi administratif et financier se déroulent tous les trois mois à Epinal, une à deux fois par an à Metz, et une réunion annuelle rassemble les directions générales ainsi que les principaux acteurs administratifs et financiers des deux sites en fin d'année civile. Le règlement intérieur devrait être modifié en fonction de ce mode opératoire qui privilégie les rendez-vous sur site et compte tenu du fait que la direction générale assure la diffusion des informations entre les sites et que la disponibilité et la mobilité des directions générales des deux collectivités sont contraintes.

La direction générale préside le Conseil d'orientation pédagogique de l'EPCC qui élabore le programme pédagogique et culturel commun aux deux sites. Il se réunit trois fois par an alternativement à Metz et Epinal. Les directeurs de site, coordinateurs, représentants des étudiants et de l'administration sont mobilisés.

Des coordinations ont été créées à Epinal en 2011 pour animer cette nouvelle structure de l'EPCC. Pour la rentrée 2013 – 2014 un effort particulier a été demandé aux deux coordinateurs des études des sites pour intensifier les échanges d'informations.

La direction générale assurant également la direction du site messin, elle organise, comme son homologue spinalien, des comités pédagogiques consacrés à la gestion particulière des cursus de chaque site au moins quatre fois par an.

Le séminaire de fin d'année qui se tient en juin à Metz rassemble toutes les équipes des deux sites et permet une communication commune des orientations et des calendriers de mise en œuvre collective du projet de l'EPCC.

Des comités de direction permettent des échanges réguliers entre les directeurs de site d'une part, et avec l'administration générale d'autre part, pour un suivi au plus près de l'actualité de l'ESAL.

Les Comités techniques paritaires sont consultés sur les questions relatives à la gestion du personnel et à la sécurité. Le dialogue social est une prérogative importante de la direction générale : le dossier de la titularisation de six agents de l'EPCC a démontré son importance et son impact, le dossier de la participation de l'employeur à la protection sociale le nécessite absolument.

Le débat d'orientation budgétaire rend compte des évolutions dans ce domaine.

Projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques

A - Le contexte national des écoles supérieures d'art, et des EPCC en particulier, la tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication, le dernier arrêté portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques

Une réunion organisée au Ministère de la culture en juillet 2013 par la direction générale de la création artistique a permis une information sur les trois points suivants.

Les écoles supérieures d'art territoriales constituées en EPCC, restent sous **la tutelle pédagogique du Ministère de la culture et de la communication** sans la co-tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur (MESR) et de la recherche, contrairement aux écoles

nationales. Le MESR ne participe donc pas à l'organisation de l'enseignement au sein des EPCC.

Un avant-projet de loi d'orientation relatif à la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques rédigé par le Ministère de la culture (MCC) propose, entre autres points :

- la valorisation des actions de recherche et d'innovation au sein des écoles supérieures d'art et les missions de recherche qui pourraient être confiées aux professeurs
- l'accréditation par le MCC des établissements, et non plus l'habilitation des diplômes, suite à une évaluation par l'AERES ou un Haut Conseil (critères d'évaluation et composition encore à préciser) des écoles supérieures d'art
- l'accréditation possible à délivrer conjointement des diplômes de doctorat
- l'embauche possible, aux côtés des professeurs titulaires ou non, d'enseignants associés ou invités, des chargés d'enseignement ou des chargés de recherche
- la reconnaissance des classes préparatoires publiques organisées par les écoles supérieures d'art : ouverture à la sécurité sociale étudiante et au statut de boursier pour les étudiants inscrits

Par ailleurs, le MCC se penchera sur le dossier d'un possible alignement des statuts territoriaux et nationaux pour l'harmonisation et l'éventualité de la fusion des deux corps.

Un arrêté du 16 juillet 2013 portant organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes a été transmis aux écoles en août : l'ESAL a adapté son programme pédagogique et ses grilles de crédits lors des séminaires de rentrée à Metz et Epinal et mobilisé les équipes enseignantes autour des aménagements à mettre en œuvre à la rentrée.

Les comités pédagogiques des sites et le Conseil d'orientation pédagogique entérineront les changements introduits.

Cet arrêté rend compte de la réflexion menée au sein d'un groupe de travail initié par le MCC à propos du premier cycle : DNAT et DNAP. Il a pour premières conséquences **l'avancée des dates de diplômes pour le DNAT** (en septembre en 2013 puis en juin 2014 à Epinal) et **l'introduction d'un stage en 2^{ème} ou 3^{ème} année en cours de DNAP** à Metz.

B – les enjeux généraux et les contraintes communes aux écoles supérieures d'art

Les établissements d'enseignement supérieurs des arts, au niveau international, doivent composer avec les réalités structurelles, économiques et sociales qui définissent le XXI^{ème} siècle, un monde en perpétuelle évolution.

Selon l'UNESCO, plusieurs phénomènes transforment le paysage des établissements de l'enseignement supérieur au niveau mondial, soit principalement :

- une demande d'éducation en croissance exponentielle,
- une diversification de la demande et de l'offre de formation,
- une coopération et un développement de réseaux entre les institutions sur le plan international,
- un apprentissage tout au long de la vie,
- l'impact des technologies et de la communication sur tous les aspects de l'apprentissage,
- une responsabilité sociale au regard de l'insertion afin de répondre aux divers besoins des personnes et des communautés, notamment dans les régions.

Les écoles supérieures d'art prennent en compte ces nouvelles dynamiques dans leur perspective d'évolution et, plus spécifiquement, s'attachent à développer leur attractivité, la recherche en art et par l'art et les collaborations scientifiques, comme les échanges internationaux et l'insertion professionnelle : de grands chantiers communs à toutes.

Les contraintes communes sont plurielles, entre autres : la concurrence entre les institutions pour attirer de bons candidats ; la revendication d'une évaluation des cursus artistiques à l'aune des spécificités de la création et non des critères universitaires ; les carences de financement de la recherche et l'absence de statuts de chercheurs au sein des écoles ; le développement exigeant et inédit des ressources propres ; le contexte économique et financier affectant la capacité de l'Etat et des collectivités à augmenter leurs dotations.

C – les orientations de l'ESAL, les objectifs, les contraintes et les atouts spécifiques

Les orientations explicitées ci-après contribuent aux deux objectifs stratégiques :

- accroître la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation à l'ESAL et ses aspects professionnalisant,
- accroître le rayonnement de l'école en développant ses activités, ses productions artistiques et de recherche.

1 - Vers une harmonisation pédagogique de l'ESAL

C'est au sein du Conseil d'orientation pédagogique de l'EPCC que le projet de l'établissement prend forme et fédère ses acteurs.

Compte tenu de la maturité de l'ESAL, des réformes en cours, de l'évaluation de l'EPCC prévue en septembre 2014, la direction générale sensibilise et mobilise les équipes enseignantes autour d'une harmonisation pédagogique accrue.

Elle vise à :

- rendre lisible une offre pédagogique clairement identifiée sur le territoire,
- confirmer les échanges pédagogiques, artistiques et culturels entre les deux sites,
- préparer et obtenir une accréditation de l'établissement.

Pour atteindre ces objectifs :

- les échanges d'informations sont encouragés via les coordinations, les réunions des comités et des conseils, et donnent lieu à des comptes rendus diffusés à tous,
- des outils et supports de communication sont réalisés en commun : calendrier pédagogique et culturel, livret de l'étudiant, site Internet, jusqu'aux documents plus administratifs,
- des projets collaboratifs sont identifiés.

L'échéance souhaitée est fixée à début 2014.

Les contraintes sont :

- une coordination des études mutualisée manquante. En effet, la coordination des études confiée sur chacun des sites à un professeur à travers des heures supplémentaires ne s'avère pas suffisante pour dépasser la gestion d'un site. Il ne s'agit pas seulement de temps mais aussi de la disponibilité et de l'appétence administrative pour formaliser, anticiper et formuler les projets communs. De plus, dans le cadre de la valorisation de la recherche, les coordinateurs ne jouent pas de rôle. Un poste administratif de coordination des études mutualisé est toujours souhaité afin de prendre en charge directement et administrativement les questions pédagogiques, artistiques et culturelles. Ce sera par ailleurs un maillon essentiel dans la préparation des dossiers de partenariats (recherche, évaluation des besoins, suivi et valorisation),
- dans ce contexte, la mise en commun des informations via un livret et un site Internet est coordonnée et prise en charge par les directeurs de site, elle est chronophage. L'échéance souhaitée pour ces deux projets est fixée à février 2014. Un accompagnement spécifique sera mobilisé pour la préparation du dossier d'évaluation de l'EPCC,

- une mobilité des étudiants restreinte compte tenu de l'éloignement des sites et des coûts de transport.

Les atouts de l'ESAL sont :

- une ligne graphique commune adoptée qui sert d'appui à une communication concertée : sa mise en œuvre s'étendra en 2014 à tous les supports communs
- la cohésion des équipes : les enseignants des deux sites travaillent en bonne intelligence et dans le respect des compétences complémentaires de chacun
- La qualité de l'enseignement, la réussite aux diplômes, les rapports des jurys :
Les diplômes délivrés par l'ESAL depuis sa création répondent aux exigences du Ministère et la qualité de l'enseignement et des travaux des étudiants est remarquée dans les rapports des jurys.
C'est un atout indéniable de l'établissement qui repose sur un accompagnement pédagogique au plus près des projets des étudiants, et un engagement des enseignants dans une transmission stimulant une liberté de création et de développement de travaux singuliers,
- l'identité des enseignements renforcée sur les deux sites autour des questions communes : les images et la narration, les dispositifs (expositions, éditions, diffusion) et le son.

2 - La recherche

La recherche dans les écoles supérieures d'art est présente à tous les niveaux de l'enseignement, avec une intensité différente, car les enseignants sont eux-mêmes des chercheurs – artistes, praticiens et théoriciens de l'art- transmettant dès le premier cycle des connaissances et des savoir-faire directement issus du champ de leur pratique.

Comme dans le reste de l'enseignement supérieur, les trois cycles de formation aboutissant aux trois diplômes LMD intensifient progressivement la place de la recherche dans l'enseignement : si la question de la recherche apparaît en 1^{er} cycle dans la phase programme, c'est en 2nd cycle, la phase projet, qu'est véritablement développée l'initiation à la recherche.

La direction générale de l'EPCC s'est engagée au sein de l'Association Nationale des écoles d'Art, ANdEA, dans la commission consacrée à la recherche et participe aux réflexions et propositions dans ce champ. Si une Charte nationale de la recherche a été publiée par l'association afin d'identifier la recherche en art, par l'art, il n'en reste pas moins que les statuts d'enseignants chercheurs n'existent pas en art, et que les bourses et subventions ne sont pas ou peu attribuées à ce champ.

La recherche existe néanmoins au sein de la pédagogie, mais son développement est soumis aux moyens propres et limités de l'établissement en financement, ressources humaines et équipements.

En 2013 j'ai lancé une étude à ce sujet en comité pédagogique pour identifier la recherche, inventorier les besoins et prioriser les actions. Ce chantier aboutira à une estimation budgétaire pour les trois prochaines années.

Le développement de partenariats et de réseaux est essentiel pour l'essor de la recherche. L'objectif des trois prochaines années est d'amener les laboratoires de l'ESAL à une visibilité nationale et internationale et à la consolidation de leurs réseaux de recherche.

Dans le cadre de la réforme des écoles d'art en 2011, j'ai porté et partagé une attention particulière à ce sujet.

Nous aborderons la recherche à l'ESAL dans un premier temps à travers le mémoire, puis les ARC et les projets de recherche, et enfin nous identifierons les laboratoires, qui structurent la recherche sur un plus long terme, qui participent à l'identité de l'ESAL et s'inscrivent dans notre territoire.

Le mémoire de 5^{ème} année : un premier pas vers la recherche

La réforme de l'enseignement supérieur artistique en 2011 a introduit dans le second cycle un travail de mémoire présenté à l'oral lors d'une épreuve supplémentaire en DNSEP et, bien entendu, publié en amont au second semestre de l'année 5.

L'introduction de cet exercice d'écriture et de cette soutenance orale a été prise à bras le corps à l'ESAL en 4^{ème} et 5^{ème} année. Une réflexion a été menée rapidement, en toute connaissance de cause des débats et orientations prises par d'autres établissements. L'ESAL a favorisé une articulation entre théorie, réflexion et projet plastique de l'étudiant. A la faveur d'un remplacement, un professeur de théorie a été engagé dont le profil, philosophe et co-directeur d'un centre d'art, pouvait favoriser l'articulation souhaitée en abordant le travail d'écriture à partir du projet plastique de l'étudiant.

Cet axe d'approche et de développement du mémoire a eu plusieurs vertus : il a rassuré les étudiants, et les professeurs d'atelier, il a introduit une curiosité et une exigence de références pour les choix plastiques des étudiants, il les a confortés dans leurs choix, il a contribué à une meilleure expression à l'oral des étudiants et à la médiation des œuvres, enfin, il a engendré un aller-retour créatif entre écriture et création artistique.

La méthodologie appliquée au mémoire en relation étroite avec la pratique plastique a permis de faire émerger une forme de recherche artistique dont le processus créatif est au cœur.

C'est au cours de ces deux années du second cycle, à travers le travail de mémoire en particulier, que se décident les projets de post - diplôme ou de doctorat.

L'ESAL accorde une attention particulière au mémoire, c'est pourquoi j'ai créé une coordination des mémoires parmi les quatre professeurs de théorie (trois docteurs et un doctorant) qui dirigent les mémoires en Art Dispositifs multiples ou en Systèmes graphiques et narratifs. Ils travaillent en étroite collaboration avec les directeurs de recherche.

L'objectif est de conserver cette organisation, et les professeurs en charge des mémoires encouragent les étudiants à donner une forme artistique à leur publication.

La qualité de fond et de forme des mémoires a été remarquée par les jurys, l'ESAL se distingue par cette orientation du travail d'écriture.

La recherche – action : les ateliers de recherche et de création, ARC, et les projets de recherche

La recherche est intégrée au cursus pédagogique au sein des ARC au second cycle, en phase projet. Trois propositions issues des deux options sont faites aux étudiants et confirment l'identité de l'ESAL : **Textes, Editions et Microclimats**. Ces ateliers sont encouragés à produire des expositions, séminaires et publications à l'issue d'un cycle pédagogique et thématique de 3 ans.

L'ARC Microclimats a été créée à la suite d'une réflexion à propos d'un post-diplôme commun aux ENSBA de Nancy, Dijon et de l'ESAL, et dont le projet n'a pas vu le jour.

La recherche s'étend à Metz et Epinal à travers un jeune projet de **Web Tv** piloté par un professeur commun aux deux sites. Il engage l'ESAL à travers une convention avec l'association Bandits-Mages, à une exploration des techniques et des pratiques innovantes liées au médium vidéo et à sa diffusion. Ce projet mis en œuvre en 2013 se poursuivra et sera développé en partenariat avec l'ENSBA de Bourges.

Ce projet de recherche mobilise les étudiants des deux sites.

L'objectif des projets de recherche est la production des travaux, le développement d'une recherche transversale aux options.

Les éditions représentent un potentiel de visibilité et de ressources non négligeable pour les deux sites et parfaitement compatible avec la pédagogie et la recherche. Un terrain de réflexion mutualisée s'est ouvert à la rentrée 2013 pour engager l'ESAL dans une voie d'expansion de ce domaine privilégié de sa mission. La présence affirmée, et soutenue par la Région Lorraine, de l'ESAL aux salons est un atout dans cette entreprise.

L'ESAL peut, à toutes les étapes d'une édition (écriture, illustration, design graphique, typographie, impression, diffusion...) mobiliser ses ressources et fédérer des partenariats.

C'est un axe prioritaire de développement inscrit au programme du Conseil d'Orientation pédagogique, et, d'un point de vue financier, un recensement des droits d'auteur et des ventes d'ouvrages est en cours.

L'objectif visera à une valorisation des publications de l'ESAL et un adossement à un ou plusieurs partenariats pour leur diffusion.

Les laboratoires, la recherche au long cours

La recherche à l'ESAL s'adosse à ses champs de prédilection et d'identité : le son, l'espace de l'exposition et ses dispositifs, le texte.

En l'absence de statut de chercheur, les enseignants s'engagent à mener la recherche dans le cadre de leur cours. La direction de ESAL souhaite encourager la publication des travaux en consacrant une partie du budget aux éditions des laboratoires, s'appuyer sur des partenariats ou des subventions pour des manifestations exceptionnelles, donner la priorité chaque année à un projet.

Parmi les laboratoires les plus matures et les plus actifs, **l'Atelier de Recherche Sonore**, l'ARS, développe un travail autour de la plastique sonore. Depuis deux ans, des séminaires se tiennent à l'école qui rassemblent d'autres laboratoires de recherche scientifique (Supélec, le CRESSON, ACROE) ou artistique (SONIC à la HEAR, HBK/ Saar) et le CEFEDM de Lorraine.

L'année 2013 consacre le budget de recherche alloué par le MCC fin 2012 au colloque « L'individu sonore » qui se tiendra les 24 et 25 octobre en partenariat avec Metz-en-Scènes, et dans le cadre de la thématique du Paysage sonore du Forum des Musiques Nouvelles. Une exposition des travaux sonores de six étudiants de l'ARS est organisée et sera ouverte au public aux Trinitaires pendant une semaine.

Afin de mener à bien ce projet et de le valoriser à travers des actes, nous avons engagé sur plusieurs mois en tant que vacataire une jeune diplômée de l'ESAL. L'équipe de la Web Tv est mobilisée pour des captations et deux enseignants impliqués dans la recherche par ailleurs interviennent dans le colloque et au sein d'ateliers.

Ce programme de recherche fédère ainsi les étudiants et les enseignants, il porte le champ de la recherche en son en Lorraine à un niveau d'excellence et de coopération scientifique internationale.

L'objectif à court terme est de valoriser à travers des publications la recherche de ce laboratoire et de fidéliser le réseau international et scientifique qu'il a engendré à travers des collaborations régulières. Les moyens mis en œuvre en 2013 ont été exceptionnels, le laboratoire devra fonctionner ensuite sur le rythme pédagogique habituel. Néanmoins, il est souhaitable de pouvoir reconduire sur les années à venir l'accompagnement de jeunes diplômés pour soutenir le travail de l'ARS.

En 2015, un workshop sera organisé en partenariat avec le Centre – Pompidou – Metz.

L'ESAL souhaite présenter un dossier de subvention pluriannuel auprès du Ministère pour pérenniser les activités de l'ARS, la Région sera aussi sollicitée dans le cadre de l'adossement à Supélec.

Le centre de recherche IDE, Image – Dispositif – Espace, rassemble des artistes, des théoriciens et des étudiants sur un thème annuel. Trois séminaires par an ouverts à tous les étudiants permettent de traiter du sujet et d'ouvrir des débats. La publication annuelle Le Salon rend compte des travaux. Cette édition est aussi un champ d'exploration graphique. Le budget alloué au centre IDE est stable depuis ses six années d'existence, la récurrence de l'édition du Salon représente néanmoins un montant captif pour les autres publications de la recherche. La présence de la revue Le Salon est renforcée depuis 2 ans sur les salons et lieux de manifestations artistiques, et une politique de suivi des ventes et de la diffusion est mise en place depuis janvier 2013 par l'administration. Objectifs : ces actions devraient permettre de rentabiliser l'investissement de l'ESAL et tendre à long terme vers un autofinancement.

Le LabVies, laboratoire Volume – Interaction –Espace – Scénographie, fonctionne sur deux rythmes. Un premier rythme régulier s'adosse au Master Arts de l'exposition et Scénographie que l'Université de Lorraine pilote en partenariat avec l'ESAL. Il partage le champ de sa recherche avec l'école supérieure d'art de Monaco investie dans les mêmes problématiques. Un second rythme plus sporadique a engagé le LabVies dans des thématiques partagées avec un laboratoire de recherche de Paris 1. Le développement du LabVies nécessite une définition et un mode opératoire pour une collaboration avec l'université et pour une implication des étudiants de l'ESAL dans le processus de recherche qui reste actuellement trop faible.

EQART, l'espace en question(s) dans l'art contemporain, est un séminaire ouvert à tous les étudiants. Il amarre sa réflexion aux processus de monstration, aux dispositifs et aux ateliers en œuvre au sein de l'ESAL. Jeune champ de recherche initié en 2012, il convoque les acteurs de l'art contemporain sur notre territoire, nos Partenaires Particuliers, pour alimenter son propos : curateurs, directeurs d'institutions, artistes invités par le Centre Pompidou -Metz ou l'Arsenal, entre autres. Aucun budget n'est alloué à ce séminaire actuellement en dehors des vacances consacrées aux intervenants extérieurs. L'objectif est une publication dans les deux ans à venir.

Typographie Messine est un terrain de recherche – production dans le champ du dessin de caractère. Le laboratoire mène un travail de réflexion et un travail de production d'une typographie née à l'ESAL baptisée Messine. Cette production a pris naissance à partir de la revue Le Salon : Messine a été créée pour la revue de l'école, laquelle valorise son application éditoriale. Messine est développée par un groupe d'étudiants « trans-générationnel » depuis 3 ans lors de workshops pilotés par un typographe - chercheur argentin de renommée internationale.

Messine a remporté deux distinctions internationales en 2013 : une mention honorable au concours étudiant de dessin de caractère de la Fine Book Association, Etats-Unis et une sélection à l'exposition internationale de dessin de caractère d'étudiants « Ampersand 2013 » à Brighton, Royaume-Uni.

Messine et l'ensemble de la réflexion à propos du dessin de caractère permet de créer un lien fort avec l'ANRT, l'atelier national de recherche typographique, le post-diplôme proposé à l'ENSBA de Nancy pour la rentrée 2013-2014 et lancé à l'ESAL en février 2013 lors d'un colloque commun ESAL – ENSBA Nancy. L'enseignement de la typographie à l'ESAL est précieux en Lorraine, il prépare de futurs candidats à l'ANRT et développe des projets en bonne intelligence avec les enseignants du post-diplôme.

En 2014, l'ESAL proposera un troisième workshop de développement de Messine, une exposition dans la galerie de l'école ainsi qu'une conférence internationale sur la question de l'enseignement de la typographie.

En 2015 un workshop sera organisé en partenariat avec le Centre Pompidou – Metz.

Enfin, les directeurs de site envisagent toujours avec intérêt la possibilité de création de post-diplômes, ils s'attacheront à moyen terme aux contenus, aux mises en œuvre pratiques (statut des étudiants, stages, etc.) et au financement.

3 - L'ESAL, l'université et l'enseignement supérieur

L'ESAL a participé aux réunions de préfiguration **du PLES**, Pôle Lorrain de l'enseignement supérieur et se tient à l'écoute de son développement.

Par un partenariat avec l'**UDL** pour le Master arts de l'exposition et scénographie, l'ESAL participe à l'enseignement et les actions de recherche ouverts récemment avec **l'école supérieure d'art de Monaco**. Un premier colloque commun s'est tenu à l'ESAL en décembre 2012, un second se tiendra à Monaco en décembre 2013.

Assurant la vice-présidence de l'AGEM, l'association des grandes écoles de Metz (**Supélec, ENIM, ESITC, ICN, ENSAM, Georgia Tech, l'Enseignement Supérieur et la Recherche Metz Métropole et CG57**), la direction de l'ESAL engage des échanges avec ses homologues d'écoles d'ingénieurs sur les questions de la vie étudiante, des relations avec l'université, entre autres sujets.

L'ESAL participe aux Journées Portes ouvertes de l'AGEM sur le Technopôle et encourage les projets de collaboration (convention signée entre l'ESAL/ARS et Supélec / Smartroom pour la recherche en holophonie, ESITC pour l'atelier volume). Sur le site d'Epinal, l'ESAL noue de nombreuses collaborations avec **l'ENSTIB**.

L'ESAL et **l'ENSBA de Nancy** harmonisent leur calendrier pédagogique et culturel, créent des liens dans les domaines de l'atelier gravure, de la typographie (ANRT).

Le réseau des 9 écoles du Grand Est est actif à travers des collaborations récurrentes et actives comme le Bureau du Dessin, la Nuit vidéo (édition 2013 par Epinal et Nancy), le Son.

L'ESAL est un interlocuteur des départements de **l'enseignement supérieur de la Région, de la Préfecture de Région, de Metz Métropole et du MCC**. La direction souhaite tisser des liens et des échanges durables pour faire connaître la qualité de son action.

4 - Une école en lien avec son territoire : les « Partenaires Particuliers » de l'ESAL, une force, un atout, une identité

L'ESAL cultive des collaborations fidèles et nombreuses avec les acteurs du monde l'art, et de la culture présents sur son territoire, au Nord et au Sud du sillon Lorrain et au-delà des frontières proches.

Le rendez-vous organisé à chaque rentrée pour la présentation des institutions liées aux arts plastiques fédère un grand nombre d'étudiants qui découvrent leurs missions, leur programmation et les offres de stage.

Au-delà de cette rencontre et des institutions, des collaborations fructueuses naissent de cette proximité et familiarité que l'ESAL entretient à Epinal comme à Metz avec les partenaires : elles engendrent autant d'expériences professionnalisantes et déplacent la pédagogie sur le terrain professionnel.

Le rapport d'activité rend compte de la pluralité de ces collaborations et de la variété des domaines concernés, de l'art contemporain à la musique, en passant par la danse ou l'édition, la performance, etc.

L'objectif reste la valorisation des partenariats qui permettent à l'ESAL d'adosser sa pédagogie à un réseau extrêmement dense et de qualité.

Le CEFEDM de Lorraine et l'ESAL : un projet d'établissement multi arts

Le CEFEDM de Lorraine est un autre acteur dans l'enseignement supérieur artistique actif à Metz comme à Epinal.

Dès 2012, les directions du CEFEDM et de l'ESAL ont élaboré un état de leurs missions respectives et des perspectives de collaborations au sein d'un projet commun.

Une première note rédigée en mai 2012 a fait mention des premiers jalons de coopération, une seconde note rédigée avec le nouveau directeur en septembre 2013 développe et précise plusieurs axes de recherche et plusieurs ateliers transversaux qui mobiliseront en 2013 et 2014 des étudiants et des enseignants en art et en musique. Les notes sont annexées, elles développent les ambitions, les défis et les projets. L'intégration du CEFEDM ne pourra qu'enrichir les missions de direction de l'EPCC.

L'ESAL souhaite contribuer aux dynamiques de développement du territoire

L'avènement du **Pôle Images à Epinal** est une source de motivation et de coopération pour l'ESAL.

Les six axes de travail qui président à la mise en œuvre du pôle couvrent les champs de travail et de réflexion de l'école : l'éducation à l'image ; les RH de demain ; favoriser la créativité ; la valorisation des images ; les usages de demain.

L'ESAL est invitée à la réflexion programmatique autour du projet « **Blida** » à Metz. Ce site industriel en reconversion devrait conjuguer des espaces d'exposition, des ateliers pour artistes et des lieux de résidence, des pépinières. Ce programme se développera à partir de 2014 en complémentarité des équipements existants.

5 - L'international

L'ouverture à l'international est un enjeu et une priorité. La coopération et le développement de réseaux entre les institutions sur le plan transfrontalier et international devra être une priorité.

Un dialogue avec Georgia Tech pour des échanges avec Atlanta va être amorcé.

Une première initiative autour de la Halle verrière Meisenthal rassemblera en fin d'année 2013 l'ENSBA de Nancy, la HBK/ Saarbrücken et l'ESAL autour d'un projet d'exposition de jeunes diplômés.

La nature des partenariats à l'ESAL est double : une mobilité étudiante (7) et enseignante (3) par les échanges via la charte **Erasmus** et des conventions bilatérales, plus une convention avec le Monténégro hors Europe.

Allemagne : Fachhochschule Trier ; Staatliche Hochschule für Gestaltung Karlsruhe ; Hochschule des Bildenden Künste Saar (Sarrebuck)

Belgique : Académie Royale des Beaux-Arts de Liège ; École Nationale Supérieure des Arts Visuels de La Cambre

Danemark : Royal Danish Academy of Fine Arts Copenhagen

Espagne : Escola d'Art i Superior de Disseny de Castello

Lituanie : Vilniaus Dailės Akademia

Pologne : Academy of fine arts in Gdansk ; Academy of fine arts in Crakow

Roumanie : West University of Timisoara

Turquie : Sabanci University, Istanbul

Monténégro : Faculté des Beaux-Arts de Cetinje, Université du Monténégro

Les mobilités Erasmus sont actives et les échanges avec le Monténégro sont réguliers depuis leur avènement en 2011.

Le partenariat conclut cette année avec la Turquie sera effectif dès le second semestre en 2014 par l'accueil d'un étudiant et d'un professeur de design graphique et typographie.

L'école accueille à la rentrée 2013 deux étudiants de Timisoara.

Les étudiants bénéficient d'une bourse Erasmus ou d'un financement du Conseil Régional de Lorraine.

La charte Erasmus garantit la qualité et la reconnaissance académique des mobilités étudiantes, toutes les mobilités font l'objet d'un contrat d'études.

Les destinations ont été sélectionnées en fonction :

- des offres pédagogiques complémentaires proposées par les établissements d'accueil,
- l'accessibilité de la vie étudiante à nos étudiants
- un ancrage à l'Est constitué il y a de nombreuses années

La mobilité étudiante est accordée en fonction de la motivation de l'étudiant et le choix de la destination est validé par les directeurs de mémoire et de recherche en fonction du projet de l'étudiant.

L'ESAL est adhérente au réseau **Campusart** qui permet de recruter par équivalence des étudiants du monde entier : une étudiante libanaise poursuit ses études en 4^{ème} année à

l'ESAL après son arrivée il y a deux ans et une étudiante coréenne de l'Université de Hanseo à Seosan, s'est inscrite en 4^{ème} année à la rentrée.

Les voyages d'étude organisés par l'ESAL prolongent les enseignements tant théoriques que pratiques et s'inscrivent dans la dynamique commune aux deux sites de l'ESAL. Une politique de tarification des voyages devrait permettre une offre élargie : l'évaluation d'une part de contribution des étudiants pourrait permettre d'étendre cette offre.

Enfin, l'école avait un partenariat actif avec le Mali, plus précisément avec le Conservatoire des Arts et Métiers Multimedia de Bamako, avant les actualités politiques. La création de la Web Tv a été motivée par le désir d'entretenir des liens à distance avec le Mali, et c'est un des objectifs de notre projet vidéo.

6 - Les étudiants, la vie étudiante, l'insertion professionnelle

Ce chapitre constitue un des plus gros chantiers à entreprendre rapidement et à développer dans les années à venir.

Les étudiants sont au cœur des missions de l'ESAL.

La vie étudiante et l'insertion professionnelle ont été placées clairement dans les missions de la nouvelle responsable du service des études, et un professeur coordinateur a accepté d'accompagner l'observatoire de l'insertion tandis qu'à Epinal se structure un réseau de diplômés du DNAT. Les échanges d'expériences et de données seront intensifiés et coordonnés.

Ces moyens humains sont mobilisés pour une meilleure information des étudiants et un suivi au plus près de leur carrière.

Un questionnaire est proposé depuis 2 ans à l'ESAL aux étudiants entrants sur les deux sites de l'ESAL. Il est commun aussi avec Nancy.

Il permet **une enquête** sociologique et économique, et il permet de mesurer les motivations des choix d'enseignement supérieur et étudier la provenance des étudiants.

Actuellement, nos ressources humaines ne nous permettent pas de dépouiller scientifiquement ce questionnaire mais nous projetons une collaboration avec des formations spécialisées dans un court terme.

L'insertion professionnelle des étudiants est une préoccupation constante au sein de l'ESAL.

Les éditions des **Journées professionnelles** organisées depuis 6 ans sur le site de Metz et ouvertes à tous les étudiants et aux jeunes diplômés permettent des rencontres privilégiées avec des interlocuteurs spécialisés pour répondre aux questions très concrètes des jeunes artistes ou auteurs qui entrent dans le monde du travail. Des échanges d'expériences sont possibles durant ce temps privilégié.

Les statistiques d'insertion seront rationalisées et préparées en 2014 : les grilles proposées par le MCC serviront de modèle.

L'ESAL est engagée dans l'insertion des étudiants en favorisant directement leur participation à des projets qu'elle met en œuvre, ou en diffusant l'information de projets en cours. Ainsi des jeunes diplômés participent à des expositions ou projets coordonnés par l'ESAL (Prix Robert Schuman, Halle Verrière de Meisenthal, Nuit vidéo du Grand Est, entre autres projets).

L'ESAL ouvre la pédagogie et la recherche à ses diplômés (vidéo, gravure, typographie et son).

La politique active des stages de l'ESAL s'étendra dès 2013 au premier cycle DNAP. Un groupe de travail d'enseignants est mobilisé pour identifier les besoins, les attentes pédagogiques mais aussi les évaluations des stages. La gestion spinaliennne des stages est un exemple pour cette nouvelle mise en œuvre à Metz. Ce chantier est porté avec les comités et le Conseil d'orientation pédagogique.

La direction a sollicité les étudiants à la rentrée pour une élection rapide de délégués. Au-delà des comités pédagogiques, des conseils ou du CA auxquels les étudiants participent, la direction souhaite préparer plusieurs dossiers avec les délégués.

Ainsi l'évaluation des enseignements par les étudiants est à mettre en œuvre de manière consensuelle et constructive. Un premier questionnaire vient d'être élaboré et sera proposé aux étudiants avant la fin de l'année 2013.

Une association des étudiants permettrait de relayer le travail administratif de suivi de l'insertion professionnelle : la vie associative n'est pas active au sein de l'ESAL.

Une forme de junior entreprise pourrait également prendre le relais de propositions de productions artistiques faites à l'ESAL. L'expérience des écoles d'ingénieur au sein de l'AGEM est bénéfique à l'ESAL, les échanges portent aussi sur les questions de la vie étudiante.

7 - l'ESAL acteur culturel in et hors les murs

L'offre des cours post-scolaires fait l'objet d'une attention particulière.

D'un point de vue financier tout d'abord, l'objectif à court terme est de rationaliser les dépenses et accroître les recettes. Le DOB rend compte de cet objectif.

D'un point de vue de l'ouverture de l'ESAL à un public vaste et diversifié de citoyens des collectivités territoriales, l'objectif de partage des compétences et talents de notre école nous semble important.

Enfin, les enseignants mobilisés dans un projet de refonte de l'offre de cours péri-scolaires sont très stimulés par cette perspective et force de proposition.

Des cours d'été ont même été envisagés.

Un questionnaire a été remis à tous les inscrits à la rentrée 2013 pour connaître leur évaluation de l'offre actuelle et leur souhait éventuel de nouveaux cours.

Nous souhaitons pouvoir faire une première nouvelle proposition chiffrée durant les journées Portes ouvertes en février 2014.

Nous souhaitons également solliciter des jeunes diplômés pour assurer des cours.

Les Journées Portes ouvertes des deux sites sont des moments privilégiés d'échanges et de communication pour l'école.

A Epinal, l'événement est coordonné avec d'autres établissements, à Metz, l'ESAL se délocalise depuis 2 ans en janvier pour rejoindre les partenaires de l'AGEM sur le Technopôle.

La galerie de l'Esplanade à Metz et le Trésor à Epinal sont des lieux ressources non seulement pour la pédagogie mais aussi pour des collaborations extérieures et des événements ouverts au public.

A Metz une coordination a été étendue à la valorisation de la galerie dont l'activité est dévolue à la pédagogie, aux expositions, mais également à des temps d'ouverture d'une soirée baptisés « vitrines en cours » pour partager avec un grand public un processus artistique.

L'ESAL est un lieu de vie ouvert sur nos villes.

Nathalie Filser, octobre 2013

Annexes :

- rapport d'étape CEFEDM – ESAL mai 2012
- ESAL – CEFEDM note revue 25 septembre 2013

I - Statuts et missions

CEFEDM de Lorraine

Centre de formation supérieur en musique et en danse (10 CEFEDM en France)

Association, loi 1901, créée en 2000

3 tutelles : Région Lorraine, Metz Métropole, État

NB : Financement à + de 60% par la Région et Metz Métropole

ÉSAL, École supérieure d'art de Lorraine

EPCC, établissement public de coopération culturelle à caractère administratif créé le 1^{er} janvier 2011.

Membres fondateurs : la communauté d'agglomération de Metz Métropole et la communauté d'agglomération d'Epinal – Golbey.

Administration par un CA composé de 22 personnes, direction par une directrice accompagnée par un conseil d'orientation pédagogique.

1.1 Ressources humaines et organisation interne :

CEFEDM

Equipe permanente : 7 personnes

- 1 Directrice CDI
- 1 Administratrice CDI (fonctionnaire en détachement)
- 1 délégué à la formation (fonctionnaire en détachement)
- 2 assistantes : 1) pédagogie pour la formation initiale CDI (fin de carrière) ; 2) pédagogie pour la formation continue (CDD – fin juin 2013)
- 1 Secrétaire CDI
- 1 comptable (environ 28h par mois) + service de paye externalisé
- Des intervenants pédagogiques formateurs experts engagés en vacation

ESAL

Direction générale de l'EPCC à Metz

- 2 directions de site (Metz et Epinal)
- 60 employés de l'ÉSAL :
 - équipe administrative et technique composée de 17 membres
 - équipe pédagogique composée de 43 personnes.

1.2 Diplômes et contenus délivrés

CEFEDM

Actuellement, le CEFEDM de Lorraine est habilité par l'État (cf. décret d'habilitation du 5 mai 2011) pour dispenser la Formation Initiale Diplômante (FID) et la Formation Continue Diplômante (FCD) menant au Diplôme d'État de professeur de musique. Ce diplôme s'obtient par la Valorisation des Acquis d'Expérience (VAE) et épreuves terminales directes (DE Direct). Le CEFEDM offre une formation supérieure pédagogique et artistique dans les disciplines suivantes :

Enseignement instrumental ou vocal

Domaines :

- Classique à contemporain

- Musique ancienne
- Jazz
- Musiques actuelles amplifiées

Formation musicale

Accompagnement (options : musique, danse)

Direction d'ensembles (options : instrumentaux, vocaux)

La durée type du parcours pour la FCD ou la FID est de 900 heures de formation sur quatre semestres.

Les cours et les stages se déroulent en majorité dans les locaux pédagogiques du Conservatoire à Rayonnement régional de Metz Métropole les lundis et mardis toute la journée, et lors de stage de 3 à 5 jours durant les congés scolaires.

Les étudiants sont choisis par concours d'entrée

Préalables exigés: minimum bac + DEM (Diplôme d'Études Musicales) obtenu dans un conservatoire. Bon nombre d'étudiants possèdent en plus un cycle de perfectionnement à l'instrument (3 ans) et une licence.

25 étudiants sont acceptés par promotion, soit 50 étudiants sur le site messin.

Homologation nationale du D.E. = BAC + 2.

Si délivré avec DNSPM (Diplôme National Supérieur Professionnel en Musique) et Licence = équivalent de L2 et L3.

NB : ce niveau est sous-estimé par rapport à la valeur du cursus plus proche d'un Master.

Épreuve terminale du Diplôme DE : épreuve un récital ou concert d'une demi-heure instrumentale d'un programme contrastant, solo et en musique de chambre + épreuve pédagogique de deux leçons d'instruments à des élèves de niveaux différents devant un jury (directeur CEFEDM, directeur de conservatoire, spécialiste de l'instrument, conseiller pédagogique – tuteur) ; portfolio et dossier de recherche et réflexion pédagogique en fin de 2^{ème} année.

Durant l'année 2, développement d'un projet pédagogique original avec un public cible.

Le CEFEDM offre également un volet formation continue diplômante à Epinal en partenariat avec le Conseil Général des Vosges : des formateurs du CEFEDM donnent une journée de cours par semaine et pendant les vacances, sur 3 ans (13 candidats).

ÉSAL

L'EPCC propose aux étudiants trois diplômes nationaux complémentaires :

- le **DNAT**, diplôme national d'art et technique sur trois ans à Epinal, mention image et narration,
- le **DNAP**, diplôme national d'art plastique en Art et en Communication visuelle à Metz sur trois ans
- et le **DNSEP**, diplôme d'enseignement supérieur d'expression plastique en Art, mention dispositifs multiples, et en Communication, mention systèmes graphiques et narratifs, à Metz sur 5 ans.

Les directions de site envisagent la création de post – diplôme (DNAT) et post - Master pour accompagner les étudiants vers l'insertion professionnelle ou bien vers la recherche. Ces deux enjeux majeurs seront développés au niveau de la quatrième année avec un tronc commun entre Epinal et Metz (option Communication) et à la fin de la cinquième année à Metz en partenariat avec Dijon et Nancy vers les pratiques curatoriales et scénographiques.

II – l’avenir du CEFEDM et ses obligations d’évolution dès 2012

La conservation de l’habilitation nationale du diplôme dépend de mises en œuvre importantes d’ici fin 2013 :

Le Ministère de la culture, en fonction du décret du 5 mai 2011, confie aux CEFEDM de nouvelles habilitations de délivrance du D.E. qui sont la formation continue diplômante et la VAE.

Pour pouvoir conserver son habilitation à délivrer le diplôme d’état et se conformer aux nouvelles orientations préconisées par le Ministère de la culture, le CEFEDM doit effectuer un rapprochement avec le pôle supérieur de Strasbourg pour offrir un cursus harmonisé : les étudiants inscrits en DNSPM en Alsace (diplôme national supérieur professionnel de musicien en 3 ans) devraient avoir accès à une formation mutualisée DE/DNSPM (artiste musicien et pédagogue). L’objectif est la délivrance d’un triple diplôme DNSPM + DE + Licence en 3 ou 4 ans.

En effet, à terme, le D.E. ne devrait plus (sauf exception), être délivré seul. Il devra être mutualisé avec un autre diplôme d’études supérieures (titre universitaire) : Licence, DNSPM.

Débouché professionnel : enseignement en école de musique ou conservatoire ; carrière d’orchestre, soliste, chambriste, pigiste, etc.

De plus, pour pouvoir continuer à délivrer le DE, le CEFEDM doit se constituer en EPCC et devra changer son statut juridique d’association. Pour le changement de statut du CEFEDM en EPCC, l’échéance est souhaitée fin 2013.

Dans une perspective triennale, le CEFEDM devra contribuer à un Pôle supérieur d’enseignement réunissant différentes institutions dispensant un enseignement artistique supérieur en Lorraine et intégrer un PRES.

Evolution nécessaire pour le CEFEDM de Lorraine avant fin 2013 : il doit mutualiser un diplôme avec le Pôle supérieur de Strasbourg et se constituer en EPCC, ou bien rejoindre un EPCC. Le Ministère de la culture préconise le rapprochement des structures artistiques d’enseignement supérieur (au détriment d’un rapprochement d’EPCC constitué de conservatoires par exemple).

III - Les enjeux d’un rapprochement ÉSAL – CEFEDM

Les enjeux en Lorraine d’un tel rapprochement au sein d’un EPCC :

- entrée au PRES (Pôle de recherche et d’enseignement supérieur) du CEFEDM et de l’ÉSAL : étant données les nouvelles exigences et orientations du Ministère de la culture, les établissements délivrant des diplômes d’enseignement supérieur devront dans un avenir proche interroger leur pratique en y intégrant une dimension de recherche. L’entrée de l’ÉSAL et du CEFEDM dans le PRES Lorrain est une étape incontournable pour légitimer les actions d’enseignement supérieur sur un plan national, voire international.
- partenariats et projets fédérateurs et innovants avec les ressources régionales artistiques et culturelles lorraines : le CEFEDM comme l’ÉSAL souhaitent valoriser et fidéliser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles régionales afin d’enrichir leur projet pédagogique (Centre Pompidou – Metz, Musée départemental des Vosges, l’Arsenal,...). Ainsi, ils affirment leur rôle d’acteurs culturels régionaux.

- positionnement de la Lorraine au sein des pôles supérieurs d'art dans le Grand Est : la création d'un pôle supérieur d'art en Lorraine permettra des échanges entre partenaires de même nature, étant donné un parcours articulé entre le DE délivré à Metz et le DNSPM délivré à Strasbourg.
- ouverture des tutelles respectives aux actions d'enseignement supérieur des arts : attachement de la Région Lorraine au CEFEDM (principal financeur non investi au sein de l'ÉSAL), Conseil Général de la Moselle (ÉSAL mais non CEFEDM) etc...
- vers la création de nouveaux champs de pratiques artistiques : le rapprochement ÉSAL et CEFEDM favorisera la mise en œuvre de projets artistiques novateurs. Ainsi musique, arts numériques, scénographie, son, pourront se rencontrer au sein de projets artistiques et pédagogiques communs aux deux cursus.
- promotion de la recherche : le Ministère souhaite l'intégration de la recherche dans les cursus de l'enseignement supérieur des arts. L'ÉSAL et le CEFEDM souhaitent affirmer une identité artistique par la mise en place d'actions de recherche au diapason des pratiques artistiques et de leur enseignement. La transmission de la créativité est au cœur de cette réflexion. A l'instar des pratiques de recherche en art, trois types seront développées : recherche – création ; recherche – développement ; recherche – action.

Les enjeux propres au CEFEDM :

- obligation d'évolution de statut du CEFEDM avant fin 2013 et volonté régionale de confirmer le rôle et l'importance de la présence du CEFEDM en Lorraine : enjeux de qualification et professionnalisation des musiciens - pédagogues de la Région Lorraine et de celles avoisinantes (Alsace, Champagne –Ardenne, par exemple).
- conservation de l'habilitation du diplôme national des CEFEDM, le DE : le Ministère exige un rapport d'étape sur l'avancement des travaux dès juin 2012 pour ceux qui n'ont pas encore enclenché la mise en place d'un pôle supérieur et changé leur statut juridique.

Aujourd'hui il y a deux précédents à un tel rapprochement entre écoles supérieures d'art et CEFEDM ou enseignement supérieur en conservatoire : Strasbourg (Pôle Alsace d'enseignement supérieur des arts - HEAR) et Toulouse (Ecole supérieure des arts et du spectacle vivant).

Les points de rencontre scientifique ÉSAL – CEFEDM :

Il est prématuré à ce stade de définir exactement les termes de collaborations scientifiques possibles. Néanmoins, il est certain que le Ministère, qui encourage ce rapprochement, évaluera néanmoins l'EPCC (habilitation AERES et CNESER) à travers les projets communs des trois sites. La mutualisation de la recherche – création et de l'enseignement supérieur artistique et sa valorisation nécessaire auprès du Ministère engendrera le besoin d'un poste commun aux trois sites d'une coordination des études et de la recherche (poste qualifié).

Des grands axes de recherche communs et de coopération scientifique sont identifiables autour :

- 1 – du renouvellement des stratégies et des pratiques de la démarche créative
- 2 – des communautés de pratiques enseignantes des arts et de la transmission
- 3 – de l'expression écrite et orale du processus artistique et pédagogique

Mutualisations :

- informatique : logiciels, licences, hébergement, etc.
- espaces d'elearning
- communication
- ...

Partenariats actuels communs ÉSAL - CEFEDM à Metz et Epinal :

- L'atelier de recherche sonore, ARS, de l'ÉSAL
- Centre Pompidou – Metz
- FRAC de Lorraine
- Metz – en – scènes
- Opéra – Théâtre de Metz
- CRD d'Épinal (Conservatoire départemental des Vosges), quatre principales coopérations : Isabelle Thomas (directrice) est formatrice pour le CEFEDM ; comité de réflexion sur la VAE ; organisation d'un concert annuel commun des étudiants de 3^{ème} cycle d'Épinal et du CEFEDM ; lieu de tutorat des étudiants CEFEDM.
- Vosges Arts Vivants : convention pour une coorganisation de la formation continue diplômante (financement par le CG88)
- Musée départemental : projet de médiation artistique à l'automne 2012 multidisciplinaire (danse, musique, art plastique)

Partenariats propres au CEFEDM et lieux de stage :

- conservatoire C2R et écoles de musiques de différentes régions
- Les étudiants du CEFEDM de Lorraine donnent de nombreux concerts (au moins un chaque mois) et se produiront dans différents lieux de diffusion en Lorraine (Metz, Épinal, Nancy, Thionville, Vandoeuvre).

IV – Questions et besoins liés au rapprochement ÉSAL – CEFEDM : une assistance à maîtrise d'ouvrage nécessaire

- questions juridiques : statuts, CA, conventions de mise à disposition des locaux, ...
- questions administratives : gestion centralisée, salaires, RH, ...
- questions financières : diversité des sources de financements, comptabilité analytique de 3 structures, ...
- questions politiques
- questions d'équivalence des diplômes (reconnaissance du DE par le Ministère à un niveau L souhaité)
- questions pédagogiques et culturelles en relation avec le Ministère de tutelle : besoin d'une coordination des études commune qualifiée pour valoriser la recherche

Le rapprochement nécessite une étude de la faisabilité juridique, administrative et financière : les directions ÉSAL et CEFEDM peuvent établir un cahier des charges et elles requièrent un accompagnement par des spécialistes de ces questions.

Lors d'un rendez-vous en avril avec le directeur de la DRAC Lorraine, celui-ci préconisait une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la dissolution de l'association et l'entrée du CEFEDM dans l'EPCC ESAL.

Récemment en mai, Metz Métropole et la Région Lorraine ont entériné le choix de cette assistance qui sera initiée et cofinancée par les trois tutelles (Etat, Région, Metz Métropole).

ESAL – CEFEDDEM note sur le projet pédagogique et culturel actualisée le 25 septembre 2013

Référence : rapport d'étape, note de mai 2012

Les enjeux d'un rapprochement ESAL –CEFEDDEM au sein d'un EPCC élargi :

- 1 – L'EPCC sera partenaire du PLES en cours de constitution
- 2 – Partenariats, projets fédérateurs et innovants avec les ressources artistiques et culturelles lorraines :
 - le CEFEDDEM et l'ÉSAL souhaitent valoriser et fidéliser les partenariats avec les institutions artistiques et culturelles régionales afin d'enrichir leur projet pédagogique (Centre Pompidou – Metz, Musée départemental des Vosges, l'Arsenal,...). Ainsi, ils affirment leur rôle d'acteurs culturels régionaux
 - dans ce cadre, la galerie et le Trésor de l'ESAL, respectivement à Metz et Epinal, sont des lieux ressources pour les événements communs.
- 3 – Positionnement de la Lorraine au sein des pôles supérieurs d'art dans le Grand Est :
 - partenariat CEFEDDEM – HEAR – Université de Strasbourg : au-delà de la première étape DE – DNSPM – Licence, le projet articulé se développe au niveau du Master d'enseignement. L'objectif est à terme, en lien avec le Ministère de la culture et de la communication, d'obtenir l'habilitation à délivrer le CA, certificat d'aptitude
 - par ailleurs, l'ESAL fait partie du réseau des écoles supérieures d'art du Grand Est et entretient des liens étroits avec les autres établissements d'enseignement supérieur artistique à travers des projets récurrents (dessin, vidéo, son).
- 4 – Ouverture des tutelles respectives :
 - CR de Lorraine,
 - CG 57
 - CG 88 à intégrer en fonction des actions respectives sur le terrain spinalien (formation continue diplômante ou non, Vosges Arts Vivants)
- 5 – Vers la création de nouveaux champs de pratique artistique :
 - le rapprochement ÉSAL - CEFEDDEM favorisera la mise en œuvre de projets artistiques novateurs. Ainsi musique, arts numériques, scénographie, son, pourront se rencontrer au sein de projets artistiques et pédagogiques communs aux deux cursus
 - le rapprochement ESAL – CEFEDDEM débutera par des collaborations engageant des professeurs et des étudiants des deux structures. Ce premier temps de coopération sur des mises en œuvre concrètes permettra aux acteurs de faire connaissance et de se familiariser avec les structures et leurs offres respectives, en relation avec des partenaires communs :
 - 24 et 25 octobre 2013 : colloque et exposition « L'individu sonore », Atelier de Recherche Sonore, Eléonore Bak (plasticienne du son), en partenariat avec l'Arsenal et les Trinitaires
 - 18 novembre 2013 et mars 2014 : workshop « Corps, sons et lumières », Marc Papillon (musicien et physiothérapeute) et Jean-Denis Filliozat (Volume - interaction - espace - scénographie)
 - 16 – 17 – 18 mars 2014 : workshop « L'élan du hasard » en partenariat avec l'Arsenal et le Cabaret contemporain en résidence, projet d'une promotion du

CEFEDM (Momentform de Stockhausen), Hélène Guillaume (Image Mouvement)

- juin 2014 : « Symphonies urbaines », épreuves terminales de Paul Ramage (acousmatique et électroacoustique), Hélène Guillaume (Image Mouvement)

6 – Promotion de la recherche :

- le Ministère souhaite l'intégration de la recherche dans les cursus de l'enseignement supérieur des arts. L'ESAL et le CEFEDM souhaitent affirmer une identité artistique par la mise en place d'actions de recherche au diapason des pratiques artistiques et de leur enseignement. La transmission de la créativité est au cœur de cette réflexion. A l'instar des pratiques de recherche en art, trois types seront développées : recherche – création ; recherche – développement ; recherche – action
- La mise en œuvre actuelle passe par les projets précités au point 5 qui constituent la première phase « recherche – action » ; elle se poursuit en recherche – création sur la réflexion et la production de « traces » ; elle s'étend à la recherche – développement qui identifiera des champs d'investigation communs.

Les points de rencontre scientifique ESAL - CEFEDM

En termes de rapprochement, le défi à relever est de créer une articulation féconde entre des missions prioritaires différentes : la pédagogie pour le CEFEDM qui forme des enseignants, et la création pour l'ESAL qui forme des artistes et auteurs.

Les 3 grands axes de recherche communs et de coopération scientifique restent d'actualité :

- 1 – le renouvellement des stratégies et des pratiques de la démarche créative
- 2 – les communautés de pratiques enseignantes des arts et de la transmission
- 3 – l'expression écrite et orale du processus artistique et pédagogique

Le mémoire à l'ESAL et le DRAP -dossier de recherche et de réflexion artistique et pédagogique- au CEFEDM peuvent cristalliser les enjeux de la recherche tant sur le fond que sur la forme.

Par ailleurs, nous affirmons des préoccupations communes quant aux champs suivants :

- la valorisation et la restitution, voire les archives, des projets artistiques
- la lisibilité d'un processus artistique et son caractère exploratoire et expérimental

Cela revient à s'interroger ensemble sur les lieux adéquats de performance, les formes adaptées d'éditions, de monstration, de médiation et de diffusion.

Pour la mise en œuvre, nous préconisons dès à présent :

- la validation d'un poste commun de coordination des études et de la recherche
- des mises en œuvre de préfiguration du Conseil d'Orientation Pédagogique dès la rentrée 2013: un représentant du CEFEDM sera invité aux réunions (14 novembre, puis 11 février, 1^{er} avril, séminaire du 26 juin)
- ouverture des comités pédagogiques messins aux représentants du CEFEDM
- mise en commun des calendriers pédagogiques et culturels
- invitation aux diplômés blancs ESAL
- ouverture des workshops CEFEDM pendant les vacances aux étudiants de l'ESAL.